

Geneuille 25 870

Révision du POS/PLU

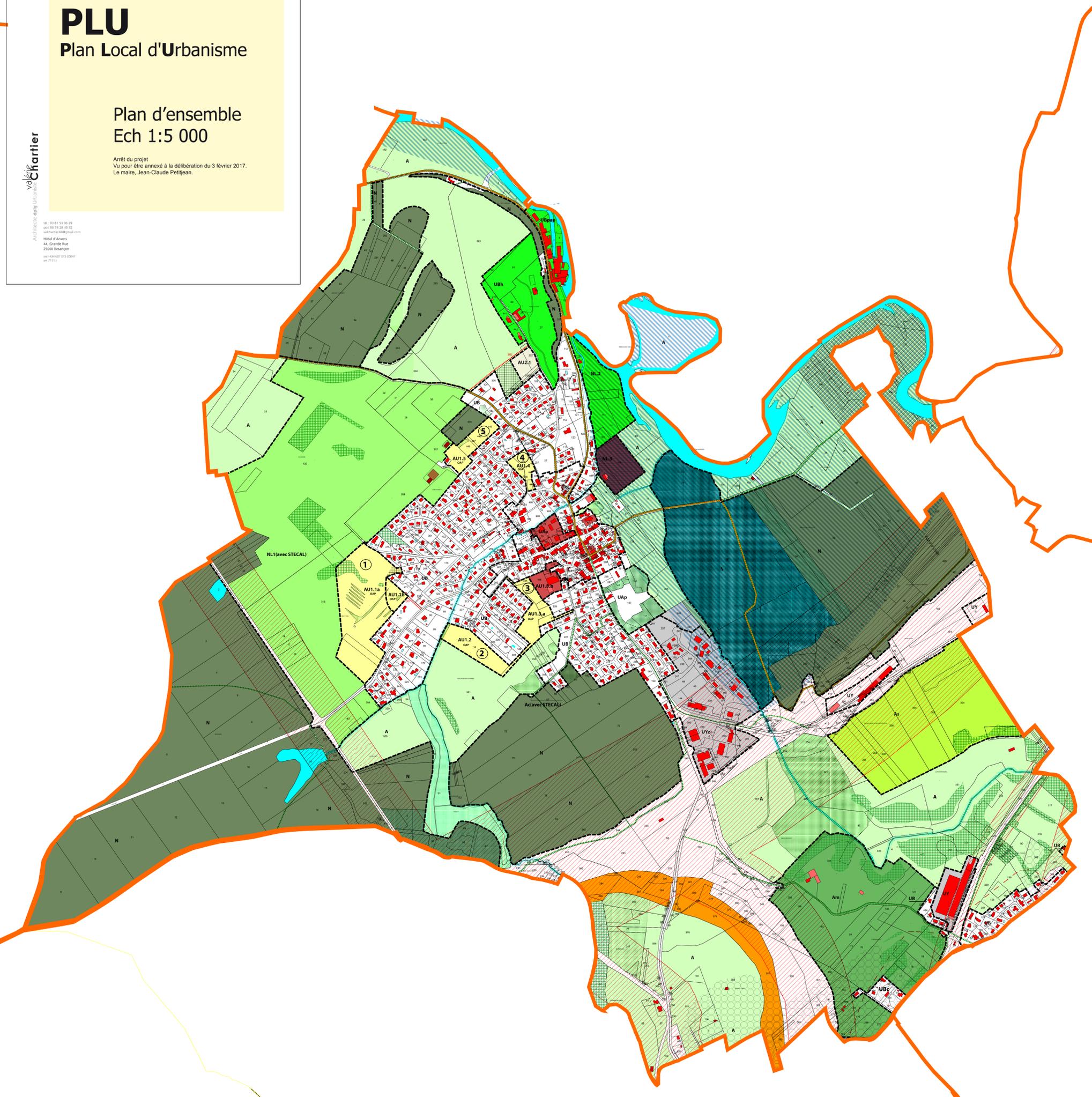
PLU Plan Local d'Urbanisme

Plan d'ensemble
Ech 1:5 000

Arrêt du projet
Vu pour être annexé à la délibération du 3 février 2017.
Le maire, Jean-Claude Petitjean.

Architecte d'origine
Valérie Chartier

Mt: 03 81 53 06 29
port: 06 74 28 45 52
val@chartierurb.com
Hôtel d'Anvers
44, Grande Rue
33000 Bordeaux
047 434 607 073 50047
vpl 1111 f



LEGENDE COMMUNE

- Limite des communes
- UA Secteurs centre**
 - UAe Secteurs d'équipements ou d'aménagements publics
 - UAp Secteur à enjeu patrimoine, paysage ou environnement avec dvpt limité
- UB Tissu mixte**
 - UBh Hôtellerie et restauration
 - UBpap Secteur des papeteries de Geneuille
 - UBc Secteur à dominante commerciale
 - UBe Secteurs d'équipements ou d'aménagement publics
 - UBp Secteur à enjeux / patrimoine, paysage ou environnement / avec dvpt limité
- Ur** Secteur de renouvellement ouvert à une mixité d'occupation
- UY** Secteur d'activités
- UY'** Secteur d'activités limitées à l'extension modérées des édifices existants
- UYz** Secteur d'activités et de commerces Ecole Valentin + Geneuille + Devecey
- AU1x Secteurs de développement avec projet d'ensemble à dominante habitat**
 - AU1y Secteur de développement / activités
 - AU1y-zac ZAC de clairière - secteur Gare
- AU2 Secteurs de développement à long terme**
 - AU2x Secteurs de développement habitat à long terme
 - AU2z Secteur de développement à long terme (ramification ZAC gare -village)

TRAME VERTE ET BLEUE

- N Zones naturelles**
 - N Espaces forestiers
 - NLx Zones à enjeux dvpt / STECAL / Intérêt collectif
 - Ncar STECAL Carrière
- A Zones agricoles**
 - As Façade agricole à enjeux paysagers et/ou stabilité des sols
 - Am Jardins familiaux, AMAP, maraichage
 - Ad STECAL Chevroz - Dépôt déchets inertes
 - Av STECAL Chevroz - Vikings
 - Ac STECAL Geneuille - Cabane de chasse
- Délimitation de zones de protection / intérêt écologique**
 - Espaces Verts Protégés plantés ou à planter au titre du L151-23 (ex L 123.1.5 III2)
 - EVP / Bosquets, haies
 - EVP / Végétation bord de rives
 - EVP / ENS gravières de Geneuille + ENS (à compléter)
 - EVP / Vergers
 - Corridor biologique régional de l'Adour, à destination de l'Adour
 - Forêt de Chaillaz Corridor biologique régional, à préserver
 - Zones humides en milieux ouverts / inventaire DREAL + sondages CAEI
 - Vallee de l'Ognon Corridor biologique régional, en pas japonais

Report sur le plan 1:10 000

- RISQUES**
 - Zones submersibles (PPRI en cours)
 - Aléas mouvement de terrain / effondrement / cavités souterraines / R 151 - 34 (ex R123.IIb)
 - Aléas glissement de terrain / R 151 - 34 (ex R123.IIb)
 - Zones de dolines / R 151 - 34 (ex R123.IIb)
 - Zones d'éboullis / R 151 - 34 (ex R123.IIb)
 - PPR Périmètre de Protection Rapproché des captages
 - PPE Périmètre de Protection Eloigné des captages
 - Chemins identifiés au titre du L 151-38 (ex123.1.5 IV 1)**
 - Voie Francigena
 - Liaisons douces et randonnées
 - Trajes urbains
 - Emplacements Réservés**
 - Secteurs d'aménagement
 - Voies, élargissements et alignements / L151 - 34
 - Chemins modes doux
 - Limite bassin versant Châtillon-le-Duc**
 - Zones sans raccordement gravitaire / R 151 - 59 al 2 (ex R123.IIb)
 - Fiches réseaux / Correspondance secteurs / SIAC
 - br- bassin de rétention à créer (fiches SIAC)
 - ZAP - Zone Agricole Protégée (procédure en cours / Cussey-sur-l'Ognon)
 - Exploitation agricole
 - Zone de bruit / infrastructures terrestres**
 - DUP RD1
 - DUP RNS7
 - Monument historique et périmètre de protection**



